

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



**\*12014647\***



TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS  
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

29 DEC 2011

N°

N° d'entreprise : 0430.091.169

Dénomination

(en entier) : **AU BLEU SARRAU**

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Siège : 7390 QUAREGNON, chaussée de l'Espérance, numéro 308

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : CHANGEMENT DE LA NATURE DES ACTIONS**

D'un procès-verbal dressé par le notaire Anny LHOIR, de résidence à Jemappes (Mons), le 22 décembre 2011, en cours d'enregistrement, il résulte que l'assemblée générale de la société anonyme AU BLEU SARRAU, a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit:

**Résolutions**

Après avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité des voix la résolution suivante :

- 1/ Changement de nature des actions au porteur en actions nominatives
- 2/ modification de l'article septième et suppression de l'article neuvième des statuts.

L'assemblée décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution de la résolution qui précède.

L'assemblée décide de modifier les statuts comme suit :

**Article septième**

Les actions entièrement libérées sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire peut prendre connaissance.

La société pourra émettre des actions dématérialisées soit par augmentation de capital, soit par conversion d'actions existantes nominatives en actions dématérialisées.

Tout actionnaire pourra demander la conversion de ses actions en actions dématérialisées.

Les frais de conversion sont à charge de l'actionnaire qui la demande.

**Article neuvième**

On omet.

Pour extrait analytique conforme,

Anny LHOIR, Notaire,

Déposé en même temps, une expédition du procès-verbal et les statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/01/2012 - Annexes du Moniteur belge